

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2022

PAGE 1/5

Présents : M. VAILLANT (Président) - WAILLIEZ – BRUN – SEINCE

Excusé : Mme BAPTISTA - MM. AUBINEAU - MENSOUIS

Assiste : M. Vincent VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros.

Etude de la situation au 30 Septembre 2022 des clubs NATIONAUX et REGIONAUX :

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 août 2022 (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison 2021-2022.

Les candidats arbitres auront jusqu'au 31 Mars 2023 pour être reçus aux tests théoriques et jusqu'au 15 juin 2023 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables

- 1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2023/2024.
- 2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2023/2024.
- 3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2021/2022 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2023/2024.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical - ou de dossier médical non encore reçu - sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2023 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 mars de la saison en cours.

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2022

PAGE 2/5

Ci-après la liste des clubs en infraction :

CHARENTE :

D1 Féminin :

A.S.J. SOY AUX CHARENTE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

A.S. MERPINS – manque 2 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

F.C. CHARENTE LIMOUSINE – manque 2 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

Régional 3 :

A.S. PUYS MOYEN – manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction

CHARENTE-MARITIME :

Régional 1 :

ROYAN VAUX A.F.C. – manque 2 arbitres (dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

PERIGNY F.C. – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

DOMPIERRE SAINTE SOULLE F.C. - manque 2 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

Régional 3 :

CAP AUNIS A.S.P.T.T. – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

AVIRON BOUTONNAIS – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

CORREZE :

Régional 1 :

A.S. ST PANTALEON DE LARCHE – manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

TULLE FOOTBALL CORREZE - manque 1 arbitre (deux dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

U.S. DONZENACOISE – manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

C.A. MEYMACOIS – manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

E.S. NONARDAISE – manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

A.S. BEYNAT – manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

CREUSE :

National 3 :

E.S. GUERETOISE – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

E.S.M. LA SOUTERRAINE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2022

PAGE 3/5

DORDOGNE :

National 2 :

BERGERAC PERIGORD F.C. - manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

PRIGONRIEUX F.C. – manque 2 arbitres (dont un dossier médical non validé ce jour) – 2^{ème} année d'infraction

BERGERAC LA CATTE – manque 3 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

F.C. SARLAT MARCILLAC - manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

GIRONDE :

Ligue 2 :

F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX – manque un nouvel arbitre formé à ce jour avant le 31 mars – 1^{ère} année d'infraction

National 3 :

U.S. LEGE CAP FERRET – manque 1 arbitre (attente courrier d'un arbitre à la suite d'un changement de club) – 1^{ère} année d'infraction

F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

F.C. BIGANOS – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

LANDES :

Régional 1 :

SAINT PAUL SPORT - manque 2 arbitres (dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

STADE YGOSSAIS – manque 2 arbitres (dont un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

J.A. DAX – manque 2 arbitres (dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

A.S. PONTOISE – manque 2 arbitres (dont un dossier médical non validé ce jour) – 2^{ème} année d'infraction

LABENNE O.S.C. - manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

LOT ET GARONNE :

Tous les clubs Régionaux sont considérés en règle.

PYRENEES ATLANTIQUES :

Ligue 2 :

PAU F.C. – manque 2 arbitres (3 dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2022

PAGE 4/5

Régional 1 :

ARIN LUZIEN – manque 3 arbitres (2 dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

HIRIBURUKO AINHARA – manque 3 arbitres (2 dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

J.A. BIARRITZ - manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

S.A. MAULEONNAIS – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

ELAN BOUCA LAIS – manque 2 arbitres (2 dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

LA RIBERE F.C. - manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

LES LABOURDINS D'USTARITZ – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

DEUX-SEVRES :

Ligue 2 :

CHAMOIS NIORTAIS F.C. – manque 6 arbitres dont un nouveau formé à ce jour avant le 31 mars – 2^{ème} année d'infraction

Régional 1 :

O.L. NIORT ST LIGUAIRE – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

Régional 2 :

U.S. ST SAUVEUR – manque 3 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

Régional 3 :

A.S. PAYS MAIXENTAIS – manque 1 arbitre (un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

VIENNE :

National 3 :

STADE POITEVIN F.C. – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour et une demande tardive de rattachement à étudier) – 1^{ère} année d'infraction

U.S. CHAUVIGNY – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 1 :

L.L. LIGUGE – manque 3 arbitres – 3^{ème} année d'infraction

U.E.S. MONTMORILLON – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

E.S. BUXEROLLES – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

C.S. NAINTE - manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

C.A. ST SAVIN ST GERMAIN - manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

OZON F.C. – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

E.S. ST BENOIT – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2022

PAGE 5/5

HAUTE-VIENNE :

Régional 1 :

C.S. FEYTIAT – manque 2 arbitres (dont un dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

A.S. PANAZOL – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

LIMOGES BEAUBREUIL – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

U.S. BESSINES MORTEROLLES - manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

A.S. ST JUNIEN – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

LIMOGES FOOTBALL - manque 1 arbitre (attente courriers des 3 arbitres venant d'autres clubs) – 1^{ère} année d'infraction

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président C.R. Statut de l'Arbitrage,
Bernard VAILLANT

Le Secrétaire de séance,
Vincent VALLET

P.V. validé le 29 Septembre 2022 par Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT, Secrétaire Général de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine